

Haute Approbation

Archevêché de Québec,

4 février, 1915.

*Au Révérend Père Perdereau, O. M. I.,
supérieur de N. D. du Cap de la Madeleine.*

Révérend et bien cher Père,

J'apprends avec plaisir que vous vous préparez à célébrer, dans le cours de l'été prochain, le deuxième centenaire de l'érection du sanctuaire de N. D. du Cap de la Madeleine en vertu d'un décret émis en 1714 par Monseigneur de Saint-Vallier, deuxième évêque de Québec. Ce projet est des plus louables; il a toute mon approbation et je le bénis de tout coeur.

La dévotion à la Très Sainte Vierge est un précieux héritage que nous ont légué nos ancêtres et qu'il nous importe de conserver. La vieille France a de tous temps singulièrement honoré Marie Immaculée et contribué à sa glorification en couvrant son territoire de sanctuaires placés sous son patronage; aussi le culte de cette tendre Mère a-t-il jeté de profondes racines dans les âmes de nos aïeux.

Ces pieuses et séculaires traditions ne pouvaient pas périr. Dès leur arrivée à Québec, les Récollets, dévoués enfants de saint François d'Assise, s'empressent, avec le concours des premiers colons, de construire à la Basse-Ville une